

## CONTRAT DE RESERVATION DU GITE LA PARENTHÈSE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe.

En espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

CLIENT :

M., Mme, Mlle .....

Adresse.....

.....

Code

postal.....Commune.....

Tél. : .....

E-mail:.....

PROPRIÉTAIRE :

M. et Mme LE DANTEC

KERSEVER

56850

CAUDAN

Tél. : 06 07 19 21 52

sonia-ledantec@wanadoo.fr

Dates du séjour du ..... à partir de 16h, au ..... à 10h

Nombre de personnes : ..... Adultes.....Enfants

Prix du séjour : ..... Euros

Ce prix s'entend électricité comprise et taxe de séjour.

Des prestations supplémentaires vous sont proposées :

- location de draps : 6 euros le lit ( ) oui ( ) non

- forfait ménage : 45 euros ( ) oui ( ) non

Dépôt de garantie ou caution : 200 euros

CE CONTRAT PREND EFFET si nous recevons à notre adresse avant le .....

- deux exemplaires du présent contrat daté et signé

- un acompte de ..... euros (représentant 35% du prix total du séjour) à régler par chèque bancaire établi à notre ordre.

Le solde d'un montant de ..... Euros est à nous régler à l'arrivée dans notre gîte.

Je soussigné ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissances des conditions générales et de la fiche descriptive.

A ..... le .....

Signature du CLIENT précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé »

A ..... le .....

Signature du PROPRIÉTAIRE

## DESCRIPTION DU GITE – LA PARENTHÈSE

ADRESSE : KERSEVER 56850 CAUDAN

**SUPERFICIE** : gîte indépendant d'environ 60m<sup>2</sup>

Ce gîte comprend :

RDC cuisine équipée : frigo plaque de cuisson micro-onde cafetière grille-pain  
Séjour- salon avec canapé convertible  
WC

Etage 1 chambre avec 1 lit 140 + 1 lit bébé  
1 chambre avec 2 lits 90  
1 salle de bains WC

Terrasse avec salon de jardin et barbecue  
Grand jardin paysagé et vue sur la nature

**CHARGES LOCATIVES** : l'électricité et le chauffage sont compris dans le loyer. L'eau du gîte n'est pas potable, un pack de 6 bouteilles sera fourni à l'arrivée.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 35% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client.

Article 2 – annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci demandera le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 45 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour.

b) si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 3 – annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse l'intégralité des sommes versées.

Article 4 – arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 5 – règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 6 – état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant son séjour et avant son départ sauf si le forfait ménage a été choisi.

Article 7 – dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 8 – utilisation des lieux : Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 9 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes.

Article 10 - animaux : Les animaux ne sont en aucun cas acceptés. En cas de non respect de cette clause par le client, une rupture de contrat sera établie, le montant du séjour restant dû.

Article 11 – assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.